



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
MERCREDI 14 AVRIL 2021

N°19/2021

NOTA :

Le Président certifie que le
compte rendu de cette
délibération est affiché au
siège, rue de l'école
primaire, 97650
Dzoumogné

En exercice : 34

Présents : 17

Absents : 17

Procurations : 3

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

- **Sur place :** M. ABDALLAH Houssamoudine, M. MAANDHUI Issoufi, M. DJAFFOU Mohamadi, Mme SAINDOU COMBO Nadjati, M. ABDOU Chadhouli, M. SOILHI MADI Mohamed Colo, M. BLACK ABDULLAH Attoumani, M. CHAMSIDINE Moustoifa, M. MADI Charafoudine, M. ALI BACAR Mohamed
- **Par visio :** M. OUSSANI Al-Hadi, Mme MAHAMOUDOU Liza, M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa, Mme RIDHOI Zainabou, M. SAINDOU Assani, Mme SAIDINA Anrifia

Objet :

Projet d'organigramme pour la phase 2 de la réorganisation des services du Sidevam976

Étaient absents :

FAZUL Chams-Eddine Mohamed, MOHAMED Salimata, Mme ABDALLAH Oidhhuati, M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, SAID-SOUFFOU Soula, MDALLAH Anlamati, NOUDJOUR Madi Assani, Mme OMAR FOUNDI Rifcati, M. ALI HADHURAMI Wildal-Habib, Mme JEAN RENE Hissani, Mme ABDALLAH Intia, M. M'KIDAR Said, Mme DJANFAR Hidaia, IDRISSA Said Issouf, HAMISSI Sélémani,

Procurations :

- Mme OMAR FOUNDI Rifcati donne procuration à M. ABDOU Chadhouli,
- M. M'KIDAR Said donne procuration à M. ALI Bacar Mohamed,
- Mme MOHAMED Salimata donne procuration à MAANDHUI Issoufi.

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation, transmise le 8 avril 2021, de son Président ABBALLAH Houssamoudine à BANDRABOUA.

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 *du CGCT* et M. BLACK ABDULLAH Attoumani a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants ;

Vu l'art. 1 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire modifié par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire qui dispose que l'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 1er juin 2021 ;

Vu l'art. 6 §IV de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire disposant que les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ;

Vu la série des délibérations en date du 5 décembre 2020 portant créations et transformations de postes pour une meilleure réorganisation des services du SIDEVAM976 ;

Vu le Comité Technique en date du 13 avril 2021 portant sur la présentation de l'organigramme pour la phase 2 de la réorganisation des services ;

Vu le rapport du Président sur l'évolution des services en place ainsi que la proposition du nouvel organigramme ;

À sa demande, après délibération, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

Décide :

Article 1 : d'approuver ce projet d'organigramme pour la phase 2 de la réorganisation des services du SIDEVAM976,

Article 2 : de demander au Président d'insister sur la mise en application de ce projet,

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE 26 MAI 2021

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Syndical ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Dzoumogné, le 10 mai 2021,
Le Président



ABDALLAH Houssamoudine

D.R.C.I.